

2. D'après la convention du 21 mars 1919, les achats devaient être faits avant le 31 décembre 1919, la partie du crédit qui n'aurait pas été utilisée à cette date devant être annulée.

3. Non.

4. Répondu sous le n° 3.

M. W. N. TILLEY, C.R.

M. BROUILLARD demande:

1. Qui a proposé M. W. N. Tilley, C.R., comme conseil dans l'intérêt de l'Etat dans les procédures d'arbitrage engagées entre le Dominion et la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc?

2. Quelle est le chiffre de ses honoraires?

Le très hon. C. J. DOHERTY (ministre de la Justice):

1. Les services de M. Tilley ont été retenus sous la responsabilité du Gouvernement.

2. Honoraire, \$10,000; \$400 par jour pour ses services hors de Toronto; \$100 par jour pour ses services à Toronto même.

M. E. F. NEWCOMBE

M. BROUILLARD demande:

1. M. E. F. Newcombe, avocat d'Ottawa, est-il à l'emploi du gouvernement canadien dans les procédures d'arbitrage entre le Canada et le chemin de fer du Grand-Tronc?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ses fonctions, et qui l'a proposé au choix du Gouvernement?

3. Quels sont ses appointements?

4. Est-il fils du sous-ministre de la Justice?

5. Le Gouvernement sait-il que M. Newcombe a été admis à la pratique du droit il y a deux ans seulement?

6. Quelles sont ses aptitudes particulières à ce travail?

7. Le département de la Justice lui a-t-il confié d'autre travail?

8. Dans l'affirmative, qui l'a proposé, quelle était la nature de ce travail, et combien a-t-il gagné jusqu'ici pour services autres que ceux relatifs à l'arbitrage du Grand-Tronc?

Le très hon. C. J. DOHERTY (ministre de la Justice):

1. Oui.

2. Il a été retenu par M. W. N. Tilley, K.C., premier conseil du gouvernement fédéral, qui s'est réservé le droit de choisir son collègue.

3. \$30 par jour pour chaque jour où il est occupé exclusivement aux négociations de l'arbitrage.

4. Oui.

5. Non. Il a été admis en 1916.

6. On informe le Gouvernement qu'il a les qualités requises.

7. Oui.

8. Sous la responsabilité du ministère questions en litige; d'après les registres du département, ses honoraires montent à \$570.

[L'hon. sir Henry Drayton.]

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS

Par M. SINCLAIR (Guysborough):

1. La drague à suction *Tornado* a-t-elle fait du dragage dans la baie de Courtney ou dans le port de Saint-Jean, (N.-B.), en 1920?

2. Dans l'affirmative, qui en est propriétaire?

3. Où la drague a-t-elle été construite?

4. Quand est-elle arrivée à Saint-Jean?

5. De quel port était-elle partie?

6. Quel était le total des dépenses, au 31 décembre 1920, quant au travail fait par cette drague?

7. Certains pontons ont-ils été perdus lorsque cette drague a été amenée à Saint-Jean?

8. Dans l'affirmative, les a-t-on retrouvés?

9. Où est actuellement la drague *Tornado*?

Par M. EDWARDS:

1. Quelles sommes ont été affectées à la Galerie nationale du Canada du 1er avril 1916 au 1er avril 1921?

2. Comment ces sommes ont-elles été dépensées?

3. Qui a charge de la Galerie nationale, quand a-t-il été nommé, à quels appointements, et quels sont ses appointements actuels?

4. Combien de fonctionnaires forment le personnel de la Galerie, quels sont leurs noms, la date de leur nomination, et leurs appointements respectifs?

5. Quels fonctionnaires du personnel de la Galerie ont retiré leurs appointements pendant la fermeture de la Galerie, et quel travail faisaient-ils?

6. Quand la Galerie nationale a-t-elle été fermée, pourquoi, et quand doit-elle être rouverte?

AJOURNEMENT DE PÂQUES

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (premier ministre) propose:

Que lorsque la Chambre s'ajournera, le mercredi, 23 courant, elle demeure ajournée jusqu'au mardi, 29 courant.

Cette motion est adoptée.

SÉANCES LE MERCREDI SOIR

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (premier ministre) propose:

Que le mercredi, 30 courant, et tous les mercredis suivants jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à trois heures, et que l'ordre de procédure pour ces jours sera en tout point conforme aux règlements qui régissent les autres jours.

L'hon. MACKENZIE KING: Puis-je savoir de mon très honorable ami si sa motion propose de supprimer le congé du mercredi soir?

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN: Oui. Je sou mets cette proposition à l'époque usuelle de la session; je crois, cependant, qu'il n'est pas d'usage d'insister la première fois qu'elle vient sur le tapis lorsqu'on est d'avis qu'un délai d'une semaine accommoderait les députés d'un côté ou de